éducation territoires

journée d'information & d'échanges

Maintenance informatique des collèges et des lycées

une nouvelle responsabilité pour les départements et les régions

jeudi 30 janvier 2014 – paris

Les conséquences pour les collectivités territoriales de l'application des articles 21 et 23 de la loi de refondation de l'Ecole relatifs à l'acquisition et à la maintenance des infrastructures et des équipements informatiques

loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République

Article 21

« Le département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. À ce titre, l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative sont à la charge du département. »

Article 23

« La région a la charge des lycées, des établissements d'éducation spéciale et des lycées professionnels maritimes. Elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. À ce titre, l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative sont à la charge de la région. »

programme

9h00 Accueil - café

9h30 Etat des lieux de l'informatique des collèges et des lycées : conséquences attendues de la loi de refondation à court, moyen et long terme

Serge Pouts-Lajus, *Education & Territoires*

10h30 Trois départements et trois régions présentent leur approche et leurs solutions

Représentants des départements de la Creuse, de Saône-et-Loire et du Var et des régions d'Île-de-France, du Nord-Pas de Calais et de Rhône-Alpes

Animation : Serge Pouts-Lajus

12h30 Déjeuner

14h00 Modèles et solutions techniques

Eric Mazo, chef du service TICE, région Provence-Alpes-Côte d'Azur

15h30 Perspectives : très haut débit, virtualisation, mobilité, schéma directeur

Représentants des départements de l'Aisne et de la Moselle et de la région du Nord-Pas de Calais

Animation : Martin de Mijolla, *Aceris numérique*

17h15 Conclusion

Chaque séquence inclut un temps d'échange avec les participants.

Tél. 01 42 71 30 98 – contact@education-territoires.com – www.education-territoires.com

une clarification attendue

La loi de refondation de l'Ecole de la République clarifie les responsabilités des départements, des régions et de l'Etat dans le champ du numérique.
Elle prévoit de confier l'acquisition et la maintenance de tous les équipements informatiques des collèges et des lycées à la collectivité de rattachement.

Cette disposition de la loi est logique, elle était attendue. Elle met les collectivités face à un défi technique, organisationnel et financier qu'elles doivent aborder avec sérieux, en se donnant le temps de la réflexion.

Les conséquences immédiates de la loi en matière de maintenance sont importantes mais elles ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt.
La maintenance n'est en effet qu'une phase du cycle de gestion d'un parc informatique. De plus, la charge de la maintenance dépend des modalités d'acquisition mais aussi des types d'équipements retenus.

La loi traite la question du numérique de façon globale et systémique.
Les collectivités gagneront à faire de même pour ce qui les concerne.

journée animée par :

Eric Mazo, responsable du service TICE de la région PACA, concepteur du dispositif de maintenance informatique des lycées (STIL – support technique informatique en lycées), concepteur en partenariat avec le CRDP d'Aix-Marseille du service CORRELYCE d'accès sécurisé à un catalogue de ressources numériques éducatives.

Martin de Mijolla, ancien DSI de l'AFPA puis du département des Hauts-de-Seine, aujourd'hui fondateur et dirigeant de la société de conseil *Aceris numérique*, spécialiste de l'aménagement numérique des territoires et des schémas directeurs informatiques.

Serge Pouts-Lajus, fondateur et dirigeant du cabinet de conseil et de l'organisme de formation *Education & Territoires*, accompagne depuis 2002 les collectivités territoriales dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques éducatives, en particulier dans le domaine du numérique.

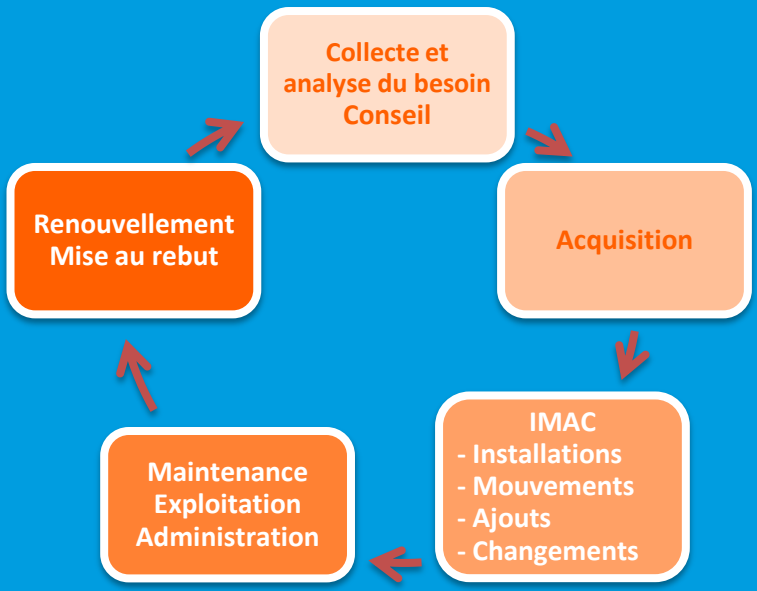

cycle de gestion d'un parc informatique

informations pratiques

lieu : Hôtel Saint Petersbourg – 33-35 rue Caumartin 75009 Paris

prix : 1-2 agents : 490 € par agent 3-4 agents : 440 € par agent 5 agents et + : 390 € par agent

Déjeuner et pause-café inclus ; hors voyage et hébergement

Pour tout renseignement :

Martine Bâlon
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12
mb@education-territoires.com